



VILLE  
de  
**MONTBONNOT  
SAINT-MARTIN**  
(38330)

N° 01\_01\_2024\_036

Nombre de conseillers en exercice :	29
présents :	28
votants :	28
nombre de voix pour :	24
nombre de voix contre :	4
abstention :	0
NPPV :	0

**OBJET :**

**Demande de subvention à la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour l'acquisition d'un local commercial**

**800 rue Général de Gaulle  
Montbonnot-Saint-Martin**

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet [www.montbonnot.fr](http://www.montbonnot.fr) et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin le :

République Française  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Grenoble  
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240618-01\_01\_2024\_036-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 18 juin

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 11 juin 2024

Présents : M. BONNET, Maire – Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON – MM. Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Gilles FARRUGIA, adjoint(e)s – Mmes Christine CARBONE, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Flavie PARENDEL, Anne-Marie SPALANZANI – MM. Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Madame Véronique BRULEBOIS-VIOTTO (pouvoir à Catherine FAVAND), MM. Patrick DESCHARRIERES (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Alexis ISAAC (pouvoir à Anne-Marie SPALANZANI), Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

Absente excusée : Madame Nathalie THIBAUT.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n°DEL-2023-0324 du 25 septembre 2023 du Conseil Communautaire de la communauté de Communes le Grésivaudan relative aux modifications des règlements relatifs aux fonds de concours commerce,
- Vu la délibération n°01\_01\_2024-035 du Conseil Municipal du 18 juin 2024, relative à l'acquisition par la commune, d'un local commercial situé 800 rue Général de Gaulle à Montbonnot-Saint-Martin,

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté l'acquisition, par la commune, d'un local commercial situé 800 rue Général de Gaulle à Montbonnot-Saint-Martin au prix de 200 000 € (auxquels s'ajouteront 7000 € de commission d'agence et 4000 € de frais d'acte), afin de maîtriser l'implantation commerciale le long de cette contre-allée et maintenir ainsi une diversité du commerce et de l'artisanat de proximité dans la commune.

Il indique au Conseil municipal que la Communauté de Communes le Grésivaudan accompagne les communes et participe au maintien de la vitalité des centres-bourgs à travers des fonds de concours. Elle propose notamment une aide à l'acquisition des murs ou fonds de commerce.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le versement d'une aide pour l'acquisition de ce local commercial correspondant à 20 % du prix d'acquisition.

Le plan de financement serait le suivant :

Financement	Montant
CC Le Grésivaudan	42 200 €
Autofinancement	168 800 €
<b>Total</b>	<b>211 000 €</b>

Le Conseil municipal à la majorité (4 votes contre: Nadine HEILLIETTE, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER) de ses membres présents et représentés et après en avoir délibéré, autorise le Maire à solliciter une aide auprès de la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour l'acquisition du local commercial situé 800 rue Général de Gaulle à Montbonnot-Saint-Martin.



La secrétaire de séance,  
Marie-Béatrice MATHIEU



Fait à Montbonnot Saint-Martin,  
les jour, mois et an susdits  
Le Maire,  
Dominique BONNET

